



Suite au résultat surendettement

Par **warneri**, le **30/12/2015** à **17:55**

Bonjour,

Je viens de recevoir le résultat par le juge d'instance , et ma demande a été rejeté avec aucune possibilité de faire appel .Après avoir appelé la Banque de France il mes dé conseil d'aller en cassation ---Je me trouve maintenant dans une situation catastrophique , j'ai a ce jour 65 ans et mon épouse 67 ans , mes emprunts on été contracté car deux de mes filles leur étaient impossible de le faire car elles étaient au chômage , de plus nous avons a la maison ma belle mère qui est décédé en mai atteinte de la maladie alzheimer ce qui signifie une vie pour notre couple en demis mesure , obligation d'avoir l'un de nous deux au près d'elle car alitée du matin au soir avec trois fois par jour la croix rouge pour la toilette , je vous explique cela tout simplement car l'avocat d'un des établissements a expliqué au juge que nous vivions au dessus de nos moyens et que nous étions de mauvaise fois .Nous avons contracté en plus de notre prêt immobilier 11 prêts à la consommation . A ce jour nos prêts avaient été gelée durant 6 mois ce qui nous a permis de régler EDF -les impôts .Les créanciers nous demandes maintenant de régulariser notre retard de 6 mois et refuse de faire un geste de rallonger nos échéances. Vendre ma maison ne nous avancera a rien car je serais obliger d'aller en location et d'avoir un loyer supérieur a mon remboursement immobilier et le prix de la vente de ma maison ne rembourseras pas le montant de mes dettes .

Que puis je faire , et qui peux m'aider .

Dans l'attente

Cordialement

Par **youris**, le **30/12/2015** à **18:33**

bonjour,

c'est sur qu'avec 11 crédits à la consommation, vous avez pris des risques inconsidérés et cela explique que la commission puis le juge aient rejeté votre demande.

vendre votre maison ne vous avancera peut être à rien personnellement, mais cela permettra sans doute de rembourser partiellement vos dettes et c'est ce qui intéresse vos créanciers. peut être que vos enfants que vous avez aider, peuvent vous aider maintenant.

salutations

Par **warneri**, le **30/12/2015** à **19:17**

La commission Banque de France n'avait pas rejeter ma demande --c'est le juge qui la fait.

Que pensez vous d'aller en cassation??Ci la banque de France m'avait bien expliquer j'aurais plutôt essayer de négocier avec mes organismes .
Merci de votre réponse
Salutation

Par **warneri**, le **31/12/2015** à **09:22**

Bonjour youris

a partir du moment ou je décide de vendre ma maison est ce que les remboursement sont geler???

En réponse a votre observation sur mes enfants , malheureusement non elles ne peuvent pas m'aider a ce jour j'ai mon petit fils a la maison ce qui me permettait de le nourrire , la banque vient de me bloquer mes comptes et je n'ai même pas 1 euros sur moi celle ci ma dit de me débrouiller jusqu'a samedi ou je pourrais retirer 100€ a la caisse de la banque , mais n'ayant plus d'essence dans mon véhicule je ne sais pas comment je vais faire , c'est une honte insupportable , surtout quand vous voyez comment on vous traites--Et dire que mon épouse s'occupe des Restos du cœur c'est le comble

Par **youris**, le **31/12/2015** à **11:07**

bonjour,

le fait de mettre en vente votre maison ne modifie pas votre obligation de remboursement, ni l'action de vos créanciers.

malheureusement si vous en êtes arrivés à cette situation difficile et que le juge vous a donné tort, c'est que vous avez des responsabilités dans votre situation d'aujourd'hui car quand on emprunte, il faut prévoir qu'on aura à rembourser surtout que vous êtes tous les deux à la retraite.

à quel titre la banque vous a-t-elle bloqué votre compte, est-ce une saisie ou votre compte est-il à découvert ?

Par **warneri**, le **31/12/2015** à **11:34**

J'avais un découvert qui avait mis en compte isolé de 1700 € et a la seconde ou cette nouvelle personne a reçu le résultat , elle nous a tout bloqué . Le comble est quelle nous débloque 100 € samedi sauf que la banque est fermé se jour . Je dis nouvelle personne car celle qui s'occupais de notre situation nous avait laissé tous moyens de paiement et nous avis promis des arrangements

Par **Jibi7**, le **31/12/2015** à **12:48**

hello Warneri

Je ne suis pas sûr que vous puissiez aller en cassation sans passer par l'appel.

Vous ne parlez pas de ce qu'a produit votre avocat devant le juge si le respect du contradictoire a été respecté.

En général les juges ne se fatigent pas à opérer des contrôles et retiennent les documents fournis par les avocats pour justifier leurs décisions.

Après avoir contacté des services sociaux de votre commune, mais aussi les médiateurs de vos banques ou organismes de crédit, il y a je crois un "médiateur des banques" qui pourrait donner un avis sur un dossier correctement et complètement présenté.

Pour la vente s'il faut que la maison soit libre cela suppose que vous ayez les moyens de vous reloger,

Si vous trouvez une vente en viager (y compris si possible à des parents) ou une solution avec le crédit foncier pour négocier une reprise d'une partie de vos crédits avec un crédit hypothécaire réservé aux plus de 65 ans...(taux pas très intéressants mais inférieurs aux 20% de certains revolving!)

Si parmi vos dettes il y en a avec des banques accord, Sofinco etc.. à des taux prohibitifs, appelez les pour connaître les solutions de regroupements et étalements à des taux moyens ou promotionnels : Comme ils n'ont pas avantage à ce que vos dettes soient purement et simplement effacées par le surendettement ils seront plus accommodants.

Par ailleurs je note que vous avez été en contact avec la Banque de France, si ce n'est pas trop tard essayez de vous faire aider à revoir l'ensemble de votre dossier en vous associant à vos enfants pour consulter des associations de défense du consommateur, mais aussi www.cresusalsace.org/

Chambre Régionale du Surendettement Social. Défense du consommateur. Association CRESUS ALSACE

25, rue de Lausanne 67000 STRASBOURG Tel : 03.90.22.11.34

malgré leur nom ils conseillent sur toute la France

si des micro-crédits peuvent débloquent une situation (pour vos enfants par ex) ils en ont .

Dans le cas de surendettement ou difficulté ils ont des personnes capables de vous aider à gérer votre budget.

Sans connaître les montants avec et sans intérêts des sommes empruntées ni leurs destinations (en séparant travaux ou immobiliers et dépenses occasionnelles) ni les taux pratiqués...

il me paraît essentiel à la fois de séparer par poste les prêts pour vous et pour vos enfants, le type de dépenses et de crédits utilisés.

..Bon courage et bonne lecture!

Par **louison123**, le **31/12/2015 à 13:06**

La BDF ne peut plus rien faire en cas d'irrecevabilité.

Avant de négocier quoi que ce soit, il vaut mieux éplucher tous vos contrats et vérifier si certains ne sont pas prescrits.

Par **warneri**, le **31/12/2015 à 15:50**

Merci à vous deux de vos réponses ça fait chaud au cœur---@ Louison123 qu'entendez vous par contrats prescrit

Par **warneri**, le **31/12/2015** à **15:57**

@ Jibi7 l'appel mais refusé et mon souci est que mon remboursement dépasse de 1100€ mes retraites frais fixe inclut. Nous avons pas d'avocat pour notre défense et le seul organisme de crédit qui c'est manifesté en contradictoire était absent et si il n'y avait pas eu cette organisme nous serions pas dans cette panade , car la BDF nous suivait

Par **Jibi7**, le **31/12/2015** à **21:11**

Warneri vous dites "mon remboursement " alors qu'apparemment il concerne 11 credits de differents types pour differentes personnes.**

1. dont certains comme vous le dit louison sont peut être prescrits au bout de deux ans (conso par ex)
2. dont certains ont été pris au titre de personnes qui peuvent peut etre les reprendre a leur compte si leur situation a été modifié
3. dont certains pourraient être regroupés , renégociés pour les interets, et réétalés pour cela il faut vous faire assister avec en mains -dossiers et relevés de comptes - dates de contrats et de derniere relances reçues..décomptes des frais supplementaires qui vous ont été appliqués (parfois ils dépassent la somme due!)
4. si vos enfants peuvent vous accompagner et sont en mesure de prendre leur part..en argent ou en partage d'economie de logement etc..n'hesitez pas..
5. et surtout ouvrez le site que je vous indiquais ou lisez les blogs sur ce meme site en recherchant dette + prescription

et prenez rendez vous avec une antenne d'aide ou vous trouverez des juristes, qui vous auraient trouvé un avocat par ex à la maison de la justice et du droit et devraient pouvoir explorer dossiers en mains les recours gracieux encore possible.. si la BDF vous suivait apportez les documents reçus par elle, vous pouvez peut être faire un courrier (avec une aide juridique) au président du tribunal pour expliquer que sans avocat votre situation n'a pu être étudiée impartialement etc..

***essayez de faire le decompote en triant les montants dépensés, en regard des personnes ou situations concernées et les dates de depart ou de changement de situation du credit..

Par **warneri**, le **01/01/2016** à **10:22**

Oui je me suis mal exprimé c'est bien mes remboursements

- 2) Nous sommes au début de notre jugement et les organismes ne mon pas encore contacté. J'avais déjà demandé que l'on prélevé sur le compte d'une mes filles et ils avaient refusé .
- 3) @louison quand nous avons déposé notre demande nous avons aucun retard de paiement ,mais ils nous étaient impossible de continuer. Et aucune relance a ce jour.
- 4) Mes enfants non pas suffisamment de revenus pour nous aider , une , seule avec un bébé d'un an .

5) C'est suite au décès de ma belle mère qui vivait chez moi que nous avons rencontrer les problèmes car elle participait au remboursement.

6) Nous avons rdv lundi avec un avocat a l'hotel de ville

Merci de votre aide précieuse

Par **Jibi7**, le **01/01/2016** à **12:06**

youpee..

bon début d'année, mais 3jours ne seront pas de trop pour lui préparer un dossier complet retraçant l'historique de chaque dettes montant initial frais et agios etc..en précisant la raison ou l'occasion de ce prêt

Prévoyez un double des decomptes et pieces pour les laisser au service social qui verra au besoin si certaines dettes ne seraient pas a prendre au compte de votre belle-mère qui vu son handicap aurait droit a effacement ou subvention "post mortem" si cela existe!

n'oubliez pas le viager hypothécaire du credit foncier

ni cesus

un avocat est indispensable pour presenter vos pieces et avoir acces au dossier de la partie adverse mais en général se defend (y compris sur ce site) d'etre assistant social!

si vous avez les moyens de numeriser , imprimer ou enregistrer sur usb votre dossier cela vous permettra d'en laisser copie en cas de rendez vous rapide !

Quant a votre fille qui a droit a votre aide a aussi un devoir d'assistance a votre egard (et deductible de ses revenus) il y a des prets de la caf des prets sociaux qu'elle pourrait contracter pour vous fournir les montants necessaires a rembourser tout ou partie des prets les plus "couteux"..afin de renegocier le reste..

certaines credits "promotionnels" (que je peux vous indiquer en message privé pour ne pas faire de pub..qui ne me rapporte rien!) remboursables a court terme peuvent debloquer la situation..

Par **warneri**, le **01/01/2016** à **16:03**

merci

a ce jour je suis interdit de crédits donc je ne vois pas comment débloquent ma situation

Par **warneri**, le **01/01/2016** à **16:30**

Question: est ce que j'ai le droit à un viager hypothécaire alors que ma maison n'est pas remboursé??

Par **Jibi7**, le **02/01/2016** à **00:30**

les viagers hypothécaires sont gérés par le crédit foncier voir avec eux après s'être posé la question préalable de bon sens : valeur de la maison actuelle en cas de vente amiable, forcée etc..reste à payer sur les crédits dus..

Si l'organisme de crédit qui en général ne prête pas plus de 50% de la valeur du bien ne peut récupérer au minimum son fric logiquement cela sera difficile Donc à revoir après essayé de liquider quelques petits crédits ..

Par **Jibi7**, le **02/01/2016** à **10:39**

<http://www.radiocresus.fr/fr/equipe.html>

je viens de découvrir que vous pouvez préparer votre dossier en musique et poser des questions ..bon week end!